



M

DIXIÈME ANNÉE. VOLUME XIX No 14

Samedi 2 Avril 1892.

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an : \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1448, B. P.



Imp. de la SEMAINE RELIGIEUSE, 101 et 103, rue St-Jacques.

AUX MESSIEURS DU CLERGE

VINS DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de *Sicile et d'Espagne*, de nos vins de messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi l'huile d'olive pour lampe de sanctuaire ainsi que cierges approuvés.

HUDON HEBERT & CIE

Importateurs de vins et liqueurs en gros. 304, rue St-Paul, MONTREAL.

B. E. MCGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "
" 8.30 à 9.30 "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang)

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826. WEST TROY N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.



LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecosais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Très Réduits.

Specialite: Cercueils doubles en marbre,

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 208, rue Laval.

Asile ST-BENOIT-JOSEPH

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC. ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

LONGUE-POINTE, près Montréal.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

ALBERT GAUTHIER,

(Cidevant de la Maison B. LANGTOT)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasublerie, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,
Bannières, Insignes, etc.

1677 Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE	3	AVRIL	— Couvent St Laurent,
MARDI	5	“	— St-Raph. de l'Ile Bizard.
JEUDI	7	“	— St-Régis.
SAMEDI	9	“	— Couvent de Lachine.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	3	Avril	— Dim. de la Passion.
LUNDI	4	“	— S. Isidore, E. D., doub.
MARDI	5	“	— S. Vincent <i>Ferrier</i> , C., doub.
MERCREDI	6	“	— De la Férie.
JEUDI	7	“	— De la Férie.
VENREDI	9	“	— N. D. des Sept Douleurs, d, m.
SAMEDI	10	“	— De la Férie.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Dimanche 3. — Annonce de la Semaine Sainte.

Cathedrale — Dimanche, 3, Confirmation à la messe de 7½ h.

Vendredi, 8. — Salut de l'Archiconfrérie à 7 h.

S. V de Paul a Montreal. — Dimanche, 3, réunion des Congréganistes présidée par Mgr l'archevêque à 4 h. P. M.

La Semaine Religieuse de Montréal

Rédacteur : M. le chanoine P. N. Bruchési.

Administrateur : M. l'abbé W. C. Martin, Archevêché de Montréal.

Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. Toute personne qui fera parvenir le prix de cinq abonnements d'un an aura droit à la SEMAINE RELIGIEUSE pendant toute l'année 1892. Ceux des abonnés qui désirent une série complète des neuf années de la SEMAINE RELIGIEUSE, peuvent s'adresser à cet effet à l'administrateur, à l'archevêché. Prix : \$9.00

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

AVIS

Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé pour l'année courante sont respectueusement priés de le faire au plus tôt.

ARGENT A PRETER

Argent à prêter aux fabriques et aux communautés religieuses, à 5 par cent.
S'adresser à M. ANT. ROBERT, à l'archevêché de Montréal.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

10ME ANNÉE. SAMEDI, 2 AVRIL 1892. VOL. XIX, No 14.

SOMMAIRE :

I Dimanche de la Passion. — II Lettre Encyclique de S. S. Léon XIII aux Archevêques, Evêques, au Clergé et à tous les Catholiques de France, (suite et fin). — III Mgr Joseph-Médard Emard, évêque de Valleyfield. — IV Bienfaits de Notre-Dame de Lourdes, une Canadienne guérie à Lourdes. — V Election du R. P. Abbé du Monastère de Notre-Dame du Lac, à Oka. — VI Visite Pastorale. — VII Chronique. — VIII Bibliographie. — IX Aux prières.

DIMANCHE DE LA PASSION

« Si vous ne croyez point à mes paroles, croyez à mes œuvres, (S. Jean X).

I. Les paroles de Jésus-Christ, aussi bien que ses œuvres, attestent sa divinité. C'est par les actes principalement qu'on peut reconnaître ce que tout homme est en lui-même. Les paroles ne traduisent pas toujours exactement la pensée : elles sont sujettes aux erreurs et aux illusions. Mais les œuvres ne trompent pas. Sans doute, l'hypocrisie peut imiter jusqu'à un certain point les actes extérieurs de la religion comme les magiciens d'Egypte imitèrent les miracles de Moïse. Toutefois ce que l'esprit du monde n'imitera jamais, c'est la charité évangélique. Or cette charité marque d'un sceau divin toutes les actions de Jésus-Christ ; elle est le signe auquel on reconnaît en lui le Dieu d'amour, et à ce même signe Jésus-Christ veut reconnaître ses disciples.

II. Le ministère d'édification que nous avons à remplir au service de Dieu doit s'exercer par nos œuvres plus encore que par nos paroles. L'âme consacrée à Dieu reçoit beaucoup : elle a beaucoup à donner et il lui sera beaucoup demandé.

Si la Providence nous fait participer dans une large mesure

à ses dons splendides, il faut que, de notre côté, nous formions une école de bons exemples. C'est par notre charité surtout que nous prêcherons au monde. Ce sont les œuvres de charité qui accrédi-teront notre mission et justifieront notre titre d'enfants de Dieu.

LETTRE ENCYCLIQUE DE S. S. LEON XIII

AUX ARCHEVÊQUES, EVÊQUES, AU CLERGÉ ET À TOUS LES CATHOLIQUES DE FRANCE, (*Suite et fin*).

— En conséquence, jamais on ne peut approuver des points de législation qui soient hostiles à la Religion et à Dieu ; c'est au contraire un devoir de les réprouver. C'est ce que le grand évêque d'Hippone, St. Augustin, mettait en parfaite lumière dans ce raisonnement plein d'éloquence ; « Quelquefois, les puissances de la terre sont bonnes et craignent Dieu : d'autre fois, elles ne le craignent pas. Julien était un empereur infidèle à Dieu, un apostat, un pervers, un idolâtre. Les soldats chrétiens servirent cet empereur infidèle. Mais, dès qu'il s'agissait de la cause de Jésus-Christ, ils ne reconnaissaient que Celui qui est dans le ciel. Julien leur prescrivait-il d'honorer les idoles et de les encenser ; ils mettaient Dieu au-dessus du prince. Mais, leur disait-il, formez vos rangs pour marcher contre telle nation ennemie ; à l'instant, ils obéissaient. Ils distinguaient le Maître éternel du maître temporel, et cependant en vue du Maître éternel, ils se soumettaient même à un tel maître temporel (1). » Nous le savons, l'athée, par un lamentable abus de sa raison et plus encore de sa volonté, nie ces principes. Mais en définitive, l'athéisme est une erreur si monstrueuse, qu'elle ne pourra jamais, soit dit à l'honneur de l'humanité, y anéantir la conscience des droits de Dieu pour y substituer l'idolâtrie de l'Etat.

Les principes qui doivent régler notre conduite envers Dieu et envers les gouvernements humains étant ainsi définis, aucun homme impartial ne pourra accuser les catholiques français, si, sans épargner ni fatigues

(1) Aliquando... potestates bonæ sunt, et timent Deum ; aliquando non timent Deum. Julianus extitit infidelis imperator, extitit apostata, iniquus, idolatra : milites christiani servirunt Imperatori infideli ; ubi veniebatur ad causam Christi, non agnoscebant nisi illum qui in cælis erat. Si quando volebat ut idola colerent, ut thurificarent, præponebant illi Deum : quando autem dicebat, producite aciem, ite contra illam gentem ; statim obtemperabant. Distinguebant Dominum æternum, a domino temporali ; et tamen subditi erant propter Dominum æternum, etiam domino temporali (Enarrat. in Psalm, CXXIV, v. 7, ill.).

ni sacrifices, ils travaillent à conserver à leur patrie ce qui est pour elle une condition de salut, ce qui résume tant de traditions glorieuses enregistrées par l'histoire, et que tout Français a le devoir de ne pas oublier.

Avant de terminer notre Lettre, Nous voulons toucher à deux autres points connexes entre eux, et qui, se rattachant de plus près aux intérêts religieux, ont pu susciter parmi les catholiques quelques divisions.

L'un d'eux est le Concordat qui, pendant tant d'années, a facilité en France, l'harmonie entre le gouvernement de l'Eglise et celui de l'Etat. Sur le maintien de ce pacte solennel et bilatéral, toujours fidèlement observé de la part du Saint-Siège, les adversaires de la religion catholique eux-mêmes ne s'accordent pas.

Les plus violents voudraient son abolition, pour laisser à l'Etat toute liberté de molester l'Eglise de Jésus-Christ.

D'autres, au contraire, avec plus d'astuce, veulent, ou du moins assurent vouloir la conservation du Concordat ; non plus qu'il reconnaissent à l'Etat le devoir de remplir envers l'Eglise les engagements souscrits, mais uniquement pour la faire bénéficier des concessions faites par l'Eglise ; comme si l'on pouvait à son gré séparer les engagements pris des concessions obtenues, alors que ces deux choses font partie substantielle d'un seul tout. Pour eux, le Concordat ne resterait donc que comme une chaîne propre à entraver la liberté de l'Eglise, cette liberté sainte à laquelle elle a un droit divin et inaliénable.

Dans ces deux opinions laquelle prévaudra ? Nous l'ignorons. Nous avons voulu seulement le rappeler, pour recommander aux catholiques de ne pas provoquer de scission sur un sujet dont il appartient au Saint-Siège de s'occuper.

Nous ne tiendrons pas le même langage sur l'autre point, concernant le principe de la séparation de l'Etat et de l'Eglise, ce qui équivaut à séparer la législation chrétienne et divine. Nous ne voulons pas nous arrêter à démontrer ici tout ce qu'a d'absurde la théorie de cette séparation ; chacun le comprendra de lui-même. Dès que l'Etat refuse de donner à Dieu, ce qui est de Dieu, il refuse, par une conséquence nécessaire, de donner aux citoyens ce à quoi ils ont droit comme homme ; car, qu'on le veuille ou non, les vrais droits de l'homme naissent précisément de ses devoirs envers Dieu. D'où il suit que l'Etat, en manquant, sous ce rapport, le but principal de son institution, aboutit en réalité à se renier lui-même, et à démentir ce qui est la raison de sa propre existence. Ces vérités supérieures sont si clairement proclamées par la voix même de la raison naturelle qu'elles s'imposent à tout homme, que n'aveugle pas la violence de la passion.

Les catholiques, en conséquence, ne sauraient trop se garder de soutenir une telle séparation. En effet, vouloir que l'Etat se sépare de l'Eglise, ce serait vouloir, par une conséquence logique, que l'Eglise fût réduite à la liberté de vivre selon le droit commun à tous les citoyens.

Cette situation, il est vrai, se produit dans certains pays. C'est une manière d'être qui, si elle a ses nombreux et graves inconvénients, offre aussi quelques avantages, surtout quand le législateur, par une heureuse inconséquence, ne laisse pas que de s'inspirer des principes chrétiens ; et ces avantages, bien qu'ils ne puissent justifier le faux principe de la séparation, ni autoriser à le défendre, rendent cependant digne de tolérance un état de choses qui, pratiquement, n'est pas le pire de tous.

Mais en France, nation catholique par ses traditions et par la foi présente de la grande majorité de ses fils, l'Eglise ne doit pas être mise dans la situation précaire qu'elle subit chez d'autres peuples. Les catholiques peuvent d'autant moins préconiser la séparation, qu'ils connaissent mieux les intentions des ennemis qui la désirent. Pour ces derniers et ils le disent assez clairement, cette séparation, c'est l'indépendance entière de la législation politique envers la législation religieuse ; il y a plus, c'est l'indifférence absolue du pouvoir à l'égard des intérêts de la société chrétienne, c'est-à-dire de l'église, et la négation même de son existence. — Ils font cependant une réserve qui se formule ainsi. Dès que l'Eglise, utilisant les ressources que le droit commun laisse aux moindres des Français, saura, par un redoublement de son activité native, faire prospérer son œuvre, aussitôt l'Etat inter enant pourra et devra mettre les catholiques français hors du droit commun lui-même.

Pour tout dire en un mot, l'idéal de ces hommes serait le retour au paganisme : l'Etat ne reconnaît l'Eglise qu'au jour où il lui plaît de la persécuter.

Nous avons expliqué, Vénérables Frères, d'une manière abrégée mais nette, sinon tous, au moins les principaux points sur lesquels les catholiques français et tous les hommes sensés doivent pratiquer l'union et la concorde, pour guérir, autant qu'il est possible encore, les maux dont la France est affligée, et pour relever même sa grandeur morale. Ces points sont : la Religion et la Patrie, les pouvoirs politiques et la législation, la conduite à tenir à l'égard de ces pouvoirs et à l'égard de la législation, le Concordat, la séparation de l'Etat et de l'Eglise.

Nous nourrissons l'espoir et la confiance, que l'éclaircissement de ces points dissipera les préjugés de plusieurs hommes de bonne foi, facilitera la pacification des esprits, et par elle l'union parfaite de tous les catholiques, pour soutenir la grande cause du *Christ qui aime les Français*.

Quelle consolation pour Notre cœur, de vous encourager dans cette voie, et de vous contempler tous répondre docilement à notre appel ! — Vous, Vénérables Frères, par Votre autorité et avec le zèle si éclairé pour l'Eglise et la Patrie, qui vous distingue, vous apporterez un puissant secours à cette œuvre pacificatrice. Nous aimons même à espérer que ceux qui sont au pouvoir voudront bien apprécier nos paroles, qui visent à la prospérité et au bonheur de la France.

En attendant, comme gage de Notre affection paternelle, Nous donnons à vous, Vénérables Frères, à votre Clergé, ainsi qu'à tous les catholiques de France, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, le 16 février de l'année 1892 de Notre Pontificat la quatorzième.

LEO PP, XII.

MONSEIGNEUR JOSEPH-MEDARD EMARD

Eveque de Valleyfield

La division du diocèse de Montréal dont on parlait depuis quelque temps est un fait accompli. Le nouveau diocèse qui reste attaché à la province ecclésiastique de Montréal aura son siège épiscopal à Valleyfield et comprendra les comtés de Vaudreuil, Soulanges, Chateauguay, Beauharnois et Huntingdon : en tout trente-cinq paroisses.

Valleyfield est la ville d'avenir. Elle possède une église qui est certainement l'une des plus remarquables de la province, un presbytère qui n'aura à subir aucune modification pour être un magnifique évêché ; un beau couvent dirigé par les sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, un hospice tenu par les sœurs de la Providence et une école confiée aux religieux de Ste-Croix.

C'est M. Joseph Medard Emard, chanoine de la cathédrale de Montréal qui en sera le premier évêque.

Cette nomination, qu'un télégramme venue de Rome nous a apprise, nous a causé une grande joie et nous en avons remercié Dieu.

Mgr Emard vient d'avoir 39 ans le 31 mars dernier. Il naquit à St-Constant, mais sa famille demeure à St-Hubert depuis trente-quatre ans, famille bénie du ciel, qui a l'honneur de compter aujourd'hui avec un évêque, un Oblat et trois filles religieuses dans la communauté des Saints Noms de Jésus et de Marie.

Son père était instituteur et ce fut lui qui fit sa première éducation. M. Emard commença ses études classiques au séminaire de Ste-Thérèse et vint, trois ans après, les continuer au collège de Montréal. Sa philosophie terminée, il entra au grand séminaire et fut ordonné prêtre le 10 juin 1876.

Le collège de Montréal eut les prémices de ses travaux. Il y passa une année comme professeur, puis se tourna du côté du minisère paroissial et fut nommé vicaire à l'église du Mile-End dont M. l'abbé Taillon était alors curé. Mais au milieu de la vie active il nourrissait un désir : celui d'aller à Rome, pour s'y perfectionner dans les sciences sacrées. Certains obstacles se présentaient à la réalisation de ce dessein ; la Providence qui dispose tout suavement pour arriver à ses fins les fit disparaître ; il partit. Nous n'avions pas alors de collège canadien dans la Ville Eternelle ; mais le séminaire français dirigé par les Pères du St-Esprit nous ouvrait ses portes avec bonheur. Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr Bégin, Mgr Blais, Mgr Paquet et plusieurs autres de nos compatriotes y avaient déjà été élèves. En réalité les Canadiens se sentaient chez eux à Santa-Chiara ; on était bien de la famille, et c'est un bonheur pour celui qui écrit ces lignes d'avoir l'occasion d'envoyer un souvenir reconnaissant et affectueux à ses anciens directeurs.

L'abbé Emard vint donc au séminaire français et y resta trois ans. Il suivit les cours de théologie au Collège Romain et ceux de droit canon au séminaire de l'Apollinaire. Palmieri, Mazzella, de Angelis, Santi furent ses principaux professeurs. Il prit ses degrés de docteur en théologie et en droit canon, compléta ses études par un voyage en Terre-Sainte — voyage dont il a publié le récit — et revint à Montréal en 1880.

Mgr Fabre le nomma d'abord vicaire à l'église Saint-Joseph de Montréal, et, l'année suivante, l'appela à l'archevêché avec le titre de vice-chancelier. Lorsque la faculté des arts de l'Université Laval fut créée à Montréal, l'abbé Emard fut invité à en faire partie et fut chargé du cours d'histoire ecclésiastique. Il devint chancelier en 1888, à la mort du regretté M. Harel, et chanoine titulaire de la cathédrale en 1891. Il était chapelain de deux sociétés de secours mutuels : l'Union Saint-Joseph et la société Irlandaise, *Catholic Mutual Benevolence Association*.

C'est du fond de notre cœur que nous offrons au nouvel évêque nos félicitations et nos vœux. L'honneur que le Saint-Siège vient de lui conférer est grand. Bientôt il recevra la plénitude du sacerdoce et sera le successeur de ces apôtres à qui le Christ a dit : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie..... Vous êtes la lumière du monde. » Préparé depuis longtemps par Dieu pour l'accomplissement de cette haute mission, homme de doctrine, formé au centre même de la catholécité, pieux et plein de zèle, connaissant parfaitement déjà le diocèse qui va être confié à son gouvernement, quel bien il sera appelé à faire, et mon cœur me le dit, quel bien il fera dans l'Eglise de Dieu ! Que le Seigneur le conserve longtemps et qu'il lui donne, à lui si jeune encore, la grâce qui faisait dire avec confiance à saint Paul : « Je peux tout en celui qui me fortifie. »

Cependant, nous l'avouons, une tristesse se mêle en ce moment à notre bonheur : celle de voir s'éloigner de nous un frère aimé et un collaborateur zélé de nos humbles travaux. Nous savons bien que nous ne le perdons pas entièrement ; mais enfin il nous quitte. Il y a si longtemps que nous nous connaissons et que nous travaillons ensemble ! Cette petite *Semaine Religieuse* de Montréal, comme il l'aimait et comme il avait son succès à cœur ! Il a été pour beaucoup dans l'importance qu'elle a prise depuis quelques années, et nous sommes assuré qu'il lui conservera toujours sa vive sympathie.

Au lendemain du jour où il avait appris la grande nouvelle, Mgr Emard se rendit à St Hubert. C'était le matin. Il alla tout d'abord à l'église pour y dire la sainte messe. Son vénérable père et sa pieuse mère y étaient déjà, entendant dévotement, selon leur coutume, la messe que célébrait le curé. Ils ne connaissaient rien de ce qui venait d'arriver, ils ne soupçonnaient rien. Mais ce jour-là, Dieu leur ménagait la récompense de leurs vertus. On faisait la fête de saint Jean Damascène, et l'Eglise mettait à l'Introït ces belles paroles du psalmiste sur les lèvres de ses prêtres : « *Tenuisti manum dexteram meam ; et in voluntate tuâ deduxisti me, et cum gloriâ suscepisti me.* Seigneur, vous m'avez pris par la main ; vous m'avez conduit selon votre volonté et vous m'avez fait entrer dans votre gloire. » Le nouvel évêque n'a pas dû les prononcer sans émotion. L'auguste sacrifice terminé, il a pu les redire devant ses parents attendris, et je sais que de tous les cœurs de cette famille chrétienne, la même prière est

montée vers le ciel : « Que la volonté de Dieu soit faite..... C'est le Tout-Puissant qui a fait ces grandes choses..... il a exalté les humbles. »

P. N. BRUCHÉSI.

BIENFAITS DE NOTRE-DAME DE LOURDES

Une Canadienne guérie à Lourdes

Montréal, 23 octobre 1891.

Monsieur le Supérieur,

Permettez que je vienne de bien loin accomplir aujourd'hui un acte de reconnaissance envers notre très miséricordieuse Dame de Lourdes qui, à l'occasion d'un récent pèlerinage à son béni sanctuaire, a bien voulu choisir, entre les milliers de pèlerins prosternés à ses pieds, un membre de mon humble famille pour être l'objet de son insigne faveur et de sa toute-puissante protection.

Père d'une nombreuse famille, je quittais Montréal pour l'Europe, le 5 août dernier, avec trois de mes filles pour leur donner quelques distractions et surtout pour faire oublier à l'une d'elles, Emilie, la marche d'une cruelle maladie qui la minait depuis deux ans.

Ma fille cadette âgée de 35 ans, avait dû renoncer à tous ses travaux à la suite de faiblesses répétées et croissantes, auxquelles de fréquents hémorrhagies venaient encore ajouter un caractère de gravité alarmante. Nous ne pûmes bien ôt conserver d'illusion sur son état. Un médecin spécialiste, anglais et protestant, m'informa que ma fille était atteinte d'une tumeur interne ou kyste ; c'était à la cause de toutes ses douleurs.

Pour comble de détresse, l'éminent praticien ajoutait qu'il ne voyait de délivrance de cette maladie, à peu près incurable, qu'au moyen d'une grave et pénible opération dont le résultat offre souvent de tristes incertitudes.

C'était avec la vague idée de procurer à cette pauvre enfant quelque distraction passagère que j'entreprenais le voyage en Europe. Débarqué à Liverpool le 14 août, je pus me convaincre que la traversée de l'Océan n'est guère propre à améliorer une santé délabrée. Un séjour à Londres et à Paris ne changea rien

à la situation : le repos forcé, le recours fréquent, presque abusif, aux remèdes violents prescrits, qui ne faisaient que suspendre le cours de la maladie, enfin la résignation à la volonté de Dieu dans les souffrances de chaque jour, tenaient lieu des promenades et des distractions projetées.

Cependant Emilie nourrissait, depuis son départ de Montréal, le projet bien arrêté de se rendre à Lourdes. Je soupçonnais le désir de ma fille : mais sans vouloir y mettre une opposition absolue, je ne la jugeais pas en état d'entreprendre un voyage de vingt heures en chemin de fer. Je tâchai donc de l'en dissuader, en lui proposant de faire un *Triduum* de prières à Notre-Dame des Victoires, à Paris.

Emilie me répondit qu'elle ne se serait jamais mise en voyage, si elle n'avait compté positivement visiter Notre-Dame de Lourdes. En présence des souffrances de ma chère fille et de son ardent désir, je ne fis plus d'opposition.

Nous quittâmes Paris le 3 septembre et nous arrivâmes à Lourdes le 4 par une pluie-battante. Cela n'empêcha pas cependant ma malade, ses sœurs et moi de faire une courte visite à la Grotte et à l'église du Rosaire.

Dieu permit, que le lendemain, à son réveil, ma fille se sentit un peu mieux, encouragée du moins à se mettre en route pour l'accomplissement de son pèlerinage. A 7 heures du matin, nous quittions tous quatre notre hôtel du boulevard pour nous rendre à la Grotte ; mais arrivée sur le pont du Gave, Emilie fut prise de douleurs si aiguës qu'ils lui arrachèrent (à elle qui ne se paignait jamais) de profonds gémissements ; les larmes tombaient de ses yeux. Elle nous déclara n'avoir jamais éprouvé de si terribles souffrances. Elle se traînait péniblement ; parvenue au pied de la belle statue de la Vierge, en face de l'église, elle s'affaissa sur un banc mouillé, incapable de faire un pas de plus.

Malgré mon profond découragement, je me dirigeai vers la Grotte et j'obtins à l'Hospitalité de Notre-Dame de Lourdes une petite voiture pour les infirmes. Nous y placâmes notre chère malade et nous nous dirigeâmes vers Celle qui seule pouvait être en ce moment pour nous tous la consolatrice des affligés, *Consolatrix afflictorum*. Après bien des difficultés, j'obtins qu'un prêtre donnât l'absolution à ma fille en cet endroit même et, sans autre préparation que nos larmes, l'espoir, le désir et l'amour, je la conduisis directement à la sainte Table, devant la grille de la Grotte.

Avec l'aide de personnes charitables, Emilie put s'y agenouiller et recevoir en cet endroit béni, aux pieds de l'Immaculée Conception, la visite du Dieu qui console et qui fortifie ! Nous la laissâmes devant la Grotte, sous la sauvegarde de Marie, tandis que ses sœurs et moi nous allions unir, dans la belle église du Rosaire, nos prières et nos communions aux siennes, afin d'obtenir un soulagement quelconque à sa terrible maladie.

Après une courte action de grâces, nous accourûmes auprès de notre chère malade. A mon inquiète information sur son état, elle me répondit, la joie et la paix sur le visage, qu'elle était très bien, qu'elle ne ressentait plus la moindre douleur. Nous attribuâmes tout d'abord au recueillement de son âme, au bonheur qu'elle éprouvait de sa communion, cette suspension apparente de toute souffrance. Mais à notre grand étonnement comme au sien, voilà qu'Emilie s'agenouille, ce qu'elle n'avait pu faire de plusieurs mois, et se joint aux prières des pèlerins, se tenant comme tout le monde, les bras en croix. Jugez encore de notre joyeuse surprise en la voyant reprendre, d'un pas assuré, le chemin qu'elle n'avait pu parcourir deux heures avant, et en l'entendant dire qu'elle était guérie enfin, instantanément guérie depuis le moment où elle revenait de la sainte Table.

Nous passâmes dans un saint repos et une douce joie cette journée si heureusement commencée aux pieds de l'Immaculée Conception et remplie d'émotions indicibles ! Ce même soir, Emilie récita le rosaire à genoux. Le lendemain, qui était un dimanche, ma fille suivit tous les exercices religieux et la procession aux flambeaux sans éprouver de fatigue.

Vingt jours plus tard, nous étions à Montréal, tous en parfaite santé. Depuis le moment de sa communion à la Grotte, ma chère fille n'a pas ressenti la plus faible trace de sa maladie et n'a pas touché à ses remèdes qu'elle avait, du reste, laissés à Lourdes. Deux fois elle a parcouru à pied une distance d'une lieue pour assister aux vêpres le dimanche, sans éprouver la moindre fatigue.

Voilà donc un éclatant miracle opéré en faveur de ma chère enfant par Notre-Dame de Lourdes. Qu'elle est bonne, cette divine Mère, d'avoir fermé les yeux sur notre indignité, ne permettant pas qu'elle fut un obstacle aux grâces qu'elle voulait accorder à la piété sincère et tendre de ma fille !

En descendant du vapeur, à Montréal, notre première visite a été pour le beau sanctuaire dédié ici à Notre-Dame de Lourdes, afin d'y remercier la Vierge Marie.

Quand, Monsieur le Supérieur, vous énumèrerez les bienfaits éclatants que doivent à Notre-Dame de Lourdes les pèlerins de toute la terre, vous voudrez bien en ajouter un de plus, le moins mérité et le plus miséricordieusement accordé.

J'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

Adélard J. BOUCHER.

ELECTION DU R. P. ABBE

Du Monastère de Notre-Dame du Lac, à Oka.

On sait que le Monastère de Notre-Dame du Lac à Oka vient d'être élevé au rang d'*Abbaye*. Samedi dernier a eu lieu l'élection du premier *Abbé* de la nouvelle Trappe fondée au Lac des Deux Montagnes, sur laquelle la *Semaine Religieuse* a publié récemment une longue étude.

Nous tenons à donner le récit de cette élection, la première qui ait eu lieu dans la province de Québec. Les cérémonies qui l'accompagnent sont nombreuses et empreintes d'une gravité pleine d'enseignement.

Elles débutent par une messe solennelle chantée par le R. P. Abbé Jean-Marie, de l'Abbaye de Bellefontaine, assisté d'un diacre et d'un sous-diacre. A cette messe les Pères profès qui doivent prendre part à l'élection communient de la main de l'officiant.

A l'issue de la messe se réunissent dans la grande salle du Chapitre, le R. P. Abbé Jean-Marie président, les membres de la communauté ayant droit de vote au nombre de quatorze, et le notaire civil chargé de rédiger le procès-verbal des opérations électorales, fonction remplie par M. J. Girouard, député du comté des Deux Montagnes à la chambre fédérale, assisté de deux témoins, M. l'abbé Maréchal, vicaire général de l'archevêché de Montréal, et M. l'abbé Colin, supérieur du séminaire de St-Sulpice de cette ville.

L'aspect de la salle offre un coup d'œil saisissant. A l'une des extrémités sur une sorte de trône est le père Abbé présidant à l'élection. En face du trône du père Abbé, se trouve une table à laquelle prennent place le notaire, les témoins, puis trois scrutateurs choisis parmi les Pères profès ayant droit de vote et désignés par eux.

A l'autre extrémité de la salle deux bureaux où chaque votant ira préparer son bulletin de vote.

Les Pères électeurs occupent les côtés de la salle.

Avant de procéder au vote, on remet au père Abbé les clefs des portes donnant accès au monastère. Ceci indique que rien ne peut troubler les électeurs dans l'exercice de leur fonction. La cérémonie commence par la récitation de prières liturgiques selon le rituel. Puis le R. P. Abbé fait une courte allocution à l'assemblée pour lui signaler l'importance du vote qu'elle est appelée à émettre.

On donne alors lecture du décret du Saint-Siège érigeant en *Abbaye* le monastère de Notre-Dame du Lac des Deux-Montagnes, et aussi des décrets du Concile de Trente relatifs à l'élection des abbés. Après la lecture de ces pièces, le R. P. Abbé fait prêter serment au notaire, à ses témoins et aux trois scrutateurs de garder le secret le plus absolu sur les opérations dont ils vont avoir à dépouiller et à enregistrer les résultats.

Il ne faut pas, en effet, que l'on puisse avoir connaissance du nombre de voix obtenues par l'élu ou ses concurrents. Le R. P. Abbé annonce qu'il y a trois modes de votation : le scrutin secret, le vote par compromis, et enfin le vote par inspiration. Inutile d'expliquer le premier : le second est un vote dans lequel il y a entente, après discussion entre les électeurs, sur le nom du Père à élire ; le troisième est une sorte d'acclamation, réunissant sans entente préalable, sur un même nom, l'ensemble des voix des électeurs.

L'assemblée se prononce pour le vote au scrutin secret. Il y est procédé de la manière suivante. Lentement, et avec solennité chaque Père profès se rend à un des bureaux dont nous avons déjà parlé, inscrit sur son bulletin le nom de l'élu de son choix, et signe ce bulletin. Il le dépose ensuite dans l'urne placée devant les scrutateurs et immédiatement quitte la salle du Chapitre.

Lorsque tous les électeurs ont voté, et qu'il ne reste plus dans la salle que le R. P. Abbé, président, le notaire, les témoins et les trois scrutateurs, on procède au dépouillement du scrutin.

Ce dépouillement est effectué par le président désigné par les scrutateurs entre eux.

Celui-ci déclare après examen de chaque bulletin, que le Père Antoine a obtenu la majorité absolue des voix, et il prie le R. P.

Abbé de le reconnaître comme Abbé du monastère de Notre-Dame du Lac.

A ce moment, les Pères profès électeurs sont avertis de rentrer dans la salle du Chapitre, et là, en la présence de tous les votants, le R. P. abbé Dom Jean-Marie déclare que le P. Antoine est élu abbé du Monastère de Notre-Dame du Lac des Deux Montagnes.

On brûle ensuite tous les bulletins du vote.

Le notaire instrumentaire se rend alors, accompagné des deux témoins et d'un Père, d'abord à la porte de la salle du Chapitre, puis à la porte de la chapelle et enfin à la porte d'entrée, et à chacune de ces places il annonce à haute voix l'élection du nouvel Abbé.

Cette formalité accomplie, il rentre dans la salle du Chapitre avec les deux témoins et donne lecture du procès-verbal de l'élection. Le R. P. Abbé demande à chacun des pères profès électeurs, s'il accepte ce procès-verbal, et après que chacun d'eux a répondu « *placet*, » le procès-verbal est signé par tous les assistants.

Ce procès-verbal est rédigé en latin d'après les formules liturgiques usitées pour l'élection des abbés.

On se rend ensuite à la chapelle pour chanter le *Te Deum* en l'honneur du nouvel élu.

Nous avons tenu à donner en détail les diverses phases de cette cérémonie, accomplie avec une gravité et une dignité vraiment imposantes. Aucune formalité n'est omise ; il n'y a là ni précipitation, ni tumulte, tout s'accomplit lentement, posément, avec une minutie qui est la sauvegarde de la liberté et de la sincérité du vote.

Il ne faut pas oublier que toutes ces formules, ces prières, ces actes divers sont exactement les mêmes qu'au XIII^e et XIV^e siècles. On a eu à Oka samedi dernier la répétition complète d'une élection d'un abbé le Clairvaux en l'an de grâce 1292. Bel exemple du respect des traditions que donne l'Eglise toujours une aussi bien dans ses cérémonies religieuses que dans sa doctrine et dans son gouvernement.

Ajoutons en terminant que la nouvelle du choix du P. Dom Antoine comme Abbé du Monastère d'Oka sera accueillie avec la plus vive satisfaction par tous ceux qui connaissent la distinction d'esprit, l'intelligence active, le dévouement et la piété de l'ancien Prieur de ce couvent.

VISITE PASTORALE

29	Mai	St-Laurent.
30	"	Ste-Geneviève.
1	Juin	Ste-Dorothee.
2	"	Ste-Rose.
3	"	St-Martin.
12	"	St-Vincent de Paul.
13	"	St-François de Sales.
14	"	Terrebonne.
15	"	Ste-Anne des Plaines.
16	"	St-Janvier.
17	"	Ste-Thérèse.
20	"	Ste-Anne du Bout de l'Île.
21	"	La Pointe Claire.
22	"	Lachine.
24	"	St-Augustin.
25	"	St-Eustache.
26	"	St-Joseph du Lac.
27	"	Oka.
5	Juillet,	St-André.
6	"	Lachute.
7	"	St-Hermas.
8	"	St-Placide.
9	"	St-Benoit.
10	"	Ste-Scholastique.
11	"	Ste-Monique.
12	"	St-Columban et St Canut.
13	"	St-Jérôme.
14	"	St-Sauveur.
15	"	Ste-Adèle.
16	"	Ste-Lucie.
17	"	Ste-Marguerite.
18	"	St-Hyppolite.
19	"	Ste-Sophie.

Archevêché de Montréal, 25 mars 1892.

Monsieur l'abbé Léon Provancher, décédé le 22 du courant au Cap-Rouge, appartenait à la société d'une messe.

Archevêché de Montréal, 28 mars 1892.

Monsieur l'abbé Joseph Uldéric Brulé, décédé ce matin à l'Hôtel-Dieu, appartenait à la société d'une messe.

CHRONIQUE

Demain, premier dimanche du mois, il y aura réception à l'Archevêché à 8 heures du soir.

* * Les membres de la société St-Vincent de Paul de Montréal, (Conférence St Antoine), ont organisé au profit de leurs pauvres un très beau concert qui a eu lieu mercredi dernier et qui a parfaitement réussi. Cette Conférence a visité et soutenu tout l'hiver vingt familles indigentes.

* * * Dimanche dernier, à l'église du Mile-End, M l'abbé Marre, P. S. S., a donné un sermon de charité au profit de la société de St-Vincent de Paul de cette paroisse, il y avait une nombreuse assistance qui a écouté avec une religieuse attention les paroles pleines d'action du prédicateur. Mgr l'archevêque assistait à cette cérémonie et a donné la bénédiction du Très Saint Sacrement.

* * M l'abbé Joseph Uldéric Brulé qui vient de mourir n'avait que vingt-sept ans. Il a été emporté en peu de temps par la consommation. Sentant son mal s'aggraver, il y a huit jours, il s'était fait transporter à l'Hôtel-Dieu. Il s'est préparé à la mort avec la plus édifiante piété. Dimanche dernier, Mgr l'archevêque était allé le voir. M. Brulé a voulu se confesser. Le lendemain matin Sa Grandeur retourna à l'Hotel-Dieu, dit la messe tout près de sa chambre, et lui donna les derniers sacrements. La fin approchait ; il expira pendant que l'on récitait auprès de lui les prières des agonisants.

M. Brulé était né à Vaudreuil et avait été ordonné prêtre en 1881. Il a été successivement vicaire au Sacré-Cœur, au Sault-au-Récollet et au Mile-End. Ses funérailles ont eu lieu à Vaudreuil jeudi dernier ; Mgr l'archevêque de Montréal a fait l'absoute.

* * * Le 20 mars dernier, la ville de Paris a été solennement consacrée à saint Joseph.

* * * Mgr William Smith, archevêque catholique de St-Andrews et d'Édimbourg, en Ecosse, est mort le 28 mars dernier à l'âge de 75 ans.

Il avait été nommé archevêque en 1885. Le défunt était un orientaliste distingué.

* * M. Chartran, peintre français, qui en août 1891, avait fait le portrait de Léon XIII, l'a présenté au Pape à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Sa Sainteté a voulu que le portrait fut placé dans sa chambre, près de son lit, et il n'a pu cacher sa satisfaction d'une ressemblance aussi bien saisie, mieux que cela, d'un état d'âme traduit par le pinceau avec une habileté incomparable. Le Saint Père a daigné écrire au bas de la gravure de son portrait un distique latin qui sera pour l'artiste un éternel honneur.

Effigiem subjectam oculis quis dicere falsam
Audeat ? Huic similem vix tam pinxisset Apelles.

Leo P. XIII.

« Qui oserait nier la ressemblance de ce portrait placé sous mes yeux ? C'est à peine si Apelles en eût fait autant.

BIBLIOGRAPHIE

Méditations pour tous les jours de l'année, sur les vérités et excellences de Jésus-Christ Notre-Seigneur, par le R. P. Bourgoing, troisième supérieur général de l'Oratoire, 32e édition, revue avec soin et enrichie de sommaires, pour la préparation de la méditation, par le R. P. Ingold. 3 beaux volumes de près de 500 pages chacun. Prix : 10.50.

Librairie Téqui, 85, rue de Rennes, Paris.

Manuel théorique et pratique d'Horticulture, par un Religieux de 26 ans de pratique et d'enseignement, nouvelle édition 1 vol. in-12 de 700 pages, prix : 4 fr. franco par la poste 4.70.

Librairie Téqui, 85, rue de Rennes, Paris.

En vente à Montréal aux librairies Cadieux et Derome et Beau chemin.

AUX PRIERES

M. l'abbé J. U. Brulé, Vaudreuil.

M. l'abbé Léon Provancher, Cap-Rouge.

Eohrem Dupuis, Joliette.

Charles Achim, Springfield.

Thomas Walsh, Chicago.

On pourra se procurer les **Litanies du Saint Nom de Jésus** en s'adressant à M. C. W. MARTIN, à l'archevêché.

LE SIROP DE TÉRÉBENTHINE

— DU —

Dr LAVIOLETTE

Guerit les Maladies des Voies Respiratoires et Urinaires

25c et 50c le FLACON.

CERTIFICATS

Montréal, Décembre 1890.

J. G. Laviolette, Ecr., M. D.

Cher Monsieur. — Votre *Sirop de Térébenthine* nous a guéris, mon fils et moi, d'un rhume que nous avons depuis plusieurs semaines. Deux bouteilles ont suffi. Je me fais un devoir de le recommander au public.

Votre obéissant serviteur,

H. A. BRAULT.

Manchonier de la maison Chs. Desjardins & Cie, 1637, rue Ste-Catherine.

Montréal, 30 Mars 1891.

J. G. Laviolette, Ecr., M. D.

Cher Monsieur. — Je suis heureux de vous dire que l'usage que j'ai fait de votre *Sirop de Térébenthine* m'a procuré un soulagement considérable dans l'affection des reins et de la gorge dont je souffre depuis de nombreuses années, comme vous le savez.

Ce résultat est nécessairement, pour ceux qui me connaissent, une preuve certaine de l'excellence de ce médicament. Aussi, pour le bien de l'humanité, je souhaite que ce précieux sirop soit connu partout.

Croyez-moi sincèrement.

Votre dévoué et obligé.

F. X. TRÉPANIÉ, Ptre.

Convent des Sourdes-Muettes, 401, rue St-Denis.

Je souffrais beaucoup depuis trois mois d'une toux opiniâtre accompagnée de picotements de la gorge, de transpiration la nuit et d'un affaiblissement général qui me faisaient craindre la consommation de la gorge. Je suis maintenant parfaitement bien et

je dois ma guérison au *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette. Je n'en ai pris que quatre petits flacons de 25c chaque.

FÉLIX SAUVAGEAU.

Entrepreneur menuisier, 179½ rue St-Antoine.

Je souffrais, depuis plus d'un an, d'une toux opiniâtre, accompagnée d'une expectoration abondante et de mauvaise apparence, de transpiration la nuit, de points ou douleurs à la poitrine, d'affaiblissement et d'un dépérissement général et progressif qui me faisait redouter la consommation. Je pris plusieurs remèdes sans aucun soulagement. Je suis maintenant parfaitement bien, au grand étonnement de mes amis, et je déclare avoir été guéri par le *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette. J'en ai pris cinq flacons de 50c chaque. Je recommande ce précieux Sirop à ceux qui toussent et se croient en consommation.

WILFRID DASTOUS.

Tabacaliste, et tenant un dépôt de journaux au No 90 rue St-Antoine, coin de la rue Ste-Marguerite, Montréal.

Montréal, 31 Janvier 1891.

Ayant fait usage, dans ma famille, du *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette, je puis le recommander fortement à ceux qui souffrent d'une toux opiniâtre consécutive à la grippe. La guérison est sûre et rapide.

L. A. LESAGE.

Du département des canaux et demeurant au No 1517 rue Ontario.

EN VENTE PARTOUT.

ELIXIR RESINEUX PECTORAL



Évêché de Pembroke, 14 Avril 1886.

TEMOIGNAGE

J'ai constaté avec grand plaisir l'efficacité de votre **ELIXIR RESINEUX PECTORAL**.

MISSIONNAIRE

HALL; précieux remède contre la toux, etc. Je vous félicite de travailler si bien au soulagement de l'humanité souffrante.

G. GAGNON, Prêtre

Missionnaire du Vicariat apostolique de Poitilico

POUR PARLER que j'ai fait usage de votre **ELIXIR RESINEUX PECTORAL**

contre la toux et l'enrouement, et que je m'en suis on ne peut mieux trouvé. Je crois pouvoir le recommander spécialement à ceux qui ont l'habitude de parler en public; pour moi je m'en suis toujours servi dans ce cas avec avantage.

F. LESSARD, M. P.

GARTHERY, 30 Mars 1887.

RESSORTS DE PORTE PNFUMATIQUES

Fermant toujours les portes et sans bruit. TRINGLES en FEUTRE ou en CAOUTCHOUC à l'épreuve de l'air froid. COUTELLERIE, ARGENTERIE, FERRONNERIE de toute sorte chez

L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097 RUE NOTRE-DAME.

PERRAULT ET MESNARD,

ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes

Boite 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

FONDERIE DES ARTISANS

FONDEE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "ÉCLIPSE" pour chauffage des Eglises, Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo- tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourel- les, Balcons. Parterres, etc., etc., Cloitures pour Cimetières, etc., etc.

120, RUE ANNE, - MONTREAL



CASTLE & FILS
 VITREAUX D'EGLISE...
 GRISAILLE ET MOSAIC
 PERSONNAGES ET TAB-
 LEAUX

CLOCHES D'EGLISE

REFERENCES

BASILIQUE, SON EMINENCE CARD. TASCHEREAU
 EGLISE, STR. THÉRESE P. Q.
 " BUCKINGHAM P. Q.
 " ST. BRIGITTE, OTTAWA, ONT.
 COUVENTS DU SACRÉ CŒUR, MONTRÉAL ET HALIFAX
 SA GDR. MGR. OTTO ZARDITTI, MILWAUKEE, WIS.
 REV. M. BOISSINRAULT, CURÉ, ST. JOHNSBURY, VT.
 ET PLUSIEURS AUTRES

40, RUE BLEURY, MONTRÉAL.

F. ED. MELOCHE

(Ancien élève de M. N. Bourassa, et professeur de l'Ecole des Arts).

ARTISTE PEINTRE

Décorations d'édifices publics, religieux et civils.

Résidence : 43, rue des Allemands.

Atelier : 7, rue Ste-Julie, Montréal.

MAGASIN de TAPIS de MERRILL

1670, Rue Notre-Dame, Montréal.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cocoa et
 Crumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

A. L. C. MERRILL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

C. S. GAGNIER

PEINTRE DECORATEUR

TAPISSIER

No 26½ STE-ELISABETH

MONTREAL.

Etablie en 1850.

ADOLPHE PERRAULT

RELIEUR, Etc.

No 15 RUE ST-VINCENT - - MONTREAL

Vis-a-vis Messrs J. B. Rolland & Fils.

M. Perrault se charge d'exécuter sous le plus court délai et d'une manière
 satisfaisante toutes commandes d'ouvrage tel que :

Reliure, réglage, etc. Prix modérés.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN

No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
; MANUFACTURIERS DE
PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :
BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.
TOUJOURS EN MAINS :
PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.
TELEPHONE 878 B.
107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
ETABLIE EN 1825.
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.
Assurances substantantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

VICTOR THERIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
16½ et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.
Téléphone No 1399. PRIX MODÉRÉS. Spécialité : Embaumer.

A. HURTEAU & FRERE,
MARCHANDS de BOIS de SCIAGE
92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No. 106.
Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU **PLOMBIER, FERBLANTIER,**
Poseur d'Appareils à Eau Chaud
de, Couvertures, Etc.
No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO **MARCHAND DE FER**
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Église,
Collèges, Couvents et Résidences Outils pour Menuisiers. Charpentier
Menuisiers etc., une spécialité.

300, Rue St-Jacques, 300.